



PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE

CABINET DU PRÉFET
Pôle de la communication
interministérielle

Strasbourg, 27 juillet 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Plan de soutien à l'élevage les mesures d'urgence de soutien aux éleveurs en difficulté

Le ministre Stéphane Le Foll en charge de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, a annoncé le mercredi 22 juillet dernier, la mise en place immédiate d'un plan de soutien à l'élevage français. Ce plan a été présenté par Stéphane Bouillon, préfet de la région Alsace aux représentations professionnelles agricoles le vendredi 24 juillet.

A l'écoute des mouvements de contestation organisés par la profession agricole le lundi 27 juillet, le préfet de la région Alsace a reçu, de nouveau, la profession agricole qui lui a présenté l'état des constatations réalisées sur le trafic transfrontalier des denrées alimentaires.

A cette occasion, le préfet a réitéré sa sollicitation de l'ensemble des services de l'Etat pour la mise en œuvre du plan de soutien à l'élevage au niveau régional, et la mobilisation des acteurs locaux pour la consommation des produits locaux.

D'ici le mois de septembre, des réunions seront organisées avec les acteurs du secteur bancaire, les représentants de la distribution, et également avec les responsables de la restauration hors domicile, afin de mobiliser tous les acteurs et leviers localement disponibles.

Parmi les vingt-quatre mesures d'urgence de soutien à l'élevage proposées, les éleveurs en difficulté pourront bénéficier de différentes dispositions qui peuvent concerner :

- la restructuration des dettes pour les jeunes agriculteurs et récents investisseurs avec une prise en charge de frais financiers et la garantie bancaire de la Banque Publique d'Investissement ;
- les cotisations sociales par des mesures d'assouplissement d'échéances de paiement des cotisations personnelles et employeurs ou une prise en charge des cotisations éleveurs ;
- des mesures fiscales permettant l'exonération de taxes foncières, l'assouplissement des remboursements des crédits de TVA ou le report des échéances de paiement des impôts sur le revenu ou les sociétés.

Les mesures sont présentées de façon détaillée sur les sites Internet de la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt Alsace (DRAAF)..

<http://www.draaf.alsace.agriculture.gouv.fr/> ainsi que sur le site de la préfecture de région alsace – www.bas-rhin.gouv.fr

Pour en bénéficier, les éleveurs en difficulté doivent s'adresser directement à la Direction Départementale des Territoires (DDT) dont ils dépendent, à leur Mutualisté Sociale Agricole (MSA) et à leur administration fiscale, ceci **avant le 30 septembre 2015**.

Contact presse : Préfecture de la région Alsace, préfecture du Bas-Rhin - Viviane Chevallier
Tel 03 88 21 68 77 / 06 73 85 16 45

Retrouvez les informations : site internet de la préfecture : www.bas-rhin.gouv.fr

Twitter : <https://twitter.com/PrefAlsace67> - Facebook : <https://www.facebook.com/PrefetAlsaceBasRhin>